



COMMUNIQUÉ

Chambre civile
Région de Québec/Chaudière-Appalaches
District de Québec

A : Communauté juridique

OBJET : Pratique de la chambre civile en TEAMS
(salles 4.25 et 4.26)

ENTRÉE EN VIGUEUR : 10 novembre 2020

À compter du mardi 10 novembre 2020, la pratique civile et la pratique fiscale de la chambre civile de la Cour du Québec du district de Québec utiliseront la plateforme Microsoft **TEAMS** pour leurs audiences semi-virtuelles.

La communauté juridique est invitée à consulter [les instructions aux parties relatives à la pratique civile](#) et [les instructions aux parties relatives à la pratique administrative](#) de notre région disponibles sur le site internet de la Cour du Québec (Matières civile et administrative/règles de fonctionnement et avis/ région de Québec-Chaudière-Appalaches) pour plus de renseignements.

2020-11-02